

Délibération n°2020-06-10**Réf. Nomenclature « Actes » : 3.3**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ALSAPAN : ajustement de la délibération de septembre 2019

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Claude Bauvy est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- **Élus excusés :**

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe

Délibération n°2020-06-10

Envoyé en préfecture le 30/12/2020
 Reçu en préfecture le 30/12/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20201217-202006107-DE

Le président rappelle que le conseil communautaire s'est positionné favorablement en septembre 2019 pour l'opération immobilière avec l'entreprise Alsapan dans le cadre d'un plan d'investissement corrélé au sauvetage du site industriel et des 130 emplois. Cette opération de 3,5 M € est très fortement soutenue par le président de Région, Alain Rousset avec une subvention de l'opération à hauteur de 80% soit, 2,8 M €.

Lors de la prise de la délibération, il était fait mention de l'achat du bâtiment par la collectivité puis la mise en place **d'un bail de location notarié avec Alsapan.**

Or après des travaux juridiques et des conseils du notaire en charge de l'affaire, l'acte le plus adapté pour sécuriser le projet s'avère être le crédit-bail immobilier avec promesse unilatérale de vente.

Toutes les conditions présentées initialement restent inchangées, tel que le loyer correspondant à l'annuité d'emprunt de la collectivité, la prise en charge des frais générés par cette opération par le preneur du crédit-bail, le cautionnement des loyers par la holding Strub et une durée de 7 ans avec revente à l'entreprise.

Afin de sécuriser toutes les démarches aux vues des montants en jeu, il est demandé au conseil communautaire de délibérer sur la mise en place d'un crédit-bail immobilier avec promesse unilatérale de vente en lieu et place du bail de location notarié initialement prévu.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'un crédit-bail immobilier en lieu et place du bail de location initialement mentionné dans la délibération 2019-03-02.
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et documents afférant à cette opération.

A l'unanimité	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 17 décembre 2020

Le président,

Pierre Chevalier

